

M. Guy Verhofstadt, ancien Premier ministre de Belgique, a bien voulu nous faire l'honneur et l'amitié de répondre à cinq questions que nous lui avons soumises par écrit au sujet de l'importance politique des faits de culture et sur la façon de mieux les gérer à l'échelle européenne. Nous lui en sommes extrêmement reconnaissants.

Une authentique fédération politique est compatible avec le respect de la diversité culturelle européenne

Guy Verhofstadt

Guy Verhofstadt a été Premier ministre de Belgique de 1999 à 2008. Il préside actuellement le groupe « Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe » (ALDE) au sein du Parlement européen.

Diasporiques : *Nous retenons comme particulièrement importantes dans votre essai sur les États-Unis d'Europe¹ les deux nécessités complémentaires que vous y affirmez :*

- *celle d'instituer à l'échelle de l'Europe un authentique gouvernement, démocratiquement élu et contrôlé, dont les membres aient des dénominations sans ambiguïté (« plus d'europeak ! ») et de réels pouvoirs de décision*
- *celle de reconnaître formellement la diversité essentielle et heureuse des composantes culturelles des pays du continent et des multiples peuples qui s'y côtoient sans avoir pour autant la même langue, la même histoire, la même mémoire.*

Est-ce bien là le cœur de votre message ? Pouvez-vous le développer, en particulier dans son volet culturel et interculturel ?

Guy Verhofstadt : Les éléments clefs de la construction européenne sont les États-membres. Or, en signant puis en ratifiant les traités européens, ces États ont délibérément institué un niveau politique supplémentaire, européen, composé de trois entités : la Commission, le Conseil et le Parlement européen. Conjointement, ces trois autorités témoignent de l'existence d'une communauté (ou d'une union) des nations européennes et la représentent. Je préfère quant à moi le terme, à mes yeux plus clair, de *fédération*, tout en sachant qu'il

¹ Éd. Luc Pire, Bruxelles 2006.



© ALDE

existe divers types de fédérations à travers le monde et tout en reconnaissant que l'existence d'une fédération implique celle de pouvoirs fédéraux complémentaires de ceux de ses composantes.

Toute fédération repose sur un équilibre évolutif des pouvoirs et de leur répartition entre le niveau fédéral et celui de ses entités constitutives ; s'agissant de l'Union européenne, entre les forces politiques, économiques, sociales, culturelles voire idéologiques dont sont dépositaires, au nom de l'Union, la Commission et le Parlement et, au nom des États-membres, le Conseil.

Beaucoup d'Européens redoutent, je le sais, ce terme de fédération,

qu'ils associent souvent en pensée à l'idée d'un pouvoir central trop fort. Ce faisant, ils se trompent car une fédération est extrêmement différente d'un État centralisé. Ainsi, et contrairement à beaucoup d'idées reçues, le fédéralisme américain n'est pas du tout aux antipodes du possible fédéralisme européen. À de nombreux égards, chacun des cinquante États d'Amérique jouit d'une autonomie presque aussi grande que celle d'un État indépendant. Au demeurant le pouvoir législatif européen pèse déjà plus lourd, au regard de celui des États-membres, que le pouvoir législatif de la fédération américaine ! Il suffit notamment de consulter le document *L'acquis communautaire*

Guy Verhofstadt :
« Toute fédération repose sur un équilibre évolutif des pouvoirs ».



européen² – qui ne compte actuellement pas moins de 80 000 pages ! – pour prendre une juste mesure de la révolution silencieuse qui se déroule de nos jours. La seule chose qui manque en Europe, ou à tout le moins qui est trop faible, c'est un véritable exécutif européen, un authentique gouvernement fédéral pour l'ensemble de l'Union.

En fait, le principal ennemi du fédéralisme européen, ce n'est pas le régionalisme, plus à l'aise dans un contexte européen que dans une Europe nationaliste, mais c'est bien le nationalisme, qui veut sauvegarder l'intégrité de la souveraineté des États-nations. L'Union européenne, qui comprend aujourd'hui comme vous le savez vingt-sept États-membres, ne reconnaît pas moins de trois cent dix-sept régions européennes : des *Länder* en Allemagne, des districts en Allemagne et en Autriche, des régions et des départements en France, des provinces en Espagne, en Italie et au

Pays-Bas, des communautés en Belgique, des comtés au Danemark, etc. Ce qui est frappant est que chacun des États-membres est ainsi à la fois multirégional, multiculturel et multireligieux. L'État monorégional, monoculturel et monoreligieux n'existe pas, ni dans notre passé ni dans notre présent ! Il n'existe que dans la tête des nationalistes régionaux, culturels ou religieux... L'Union Européenne, ouverte aux sociétés multiculturelles et multireligieuses, est totalement à l'opposé de ce nationalisme borné et destructif.

D. : Le rejet, il y a un lustre, du projet de « Constitution européenne » par les pays de l'Union dont les habitants avaient été consultés par référendum ne témoigne-t-il pas entre autres (ou avant tout ?) du fait que les citoyens de ces pays (et l'on peut penser qu'il en eût été de même pour les citoyens de nombreux autres pays si on les avait consultés directement) n'ont pas voulu accepter l'imposition trop rapide d'une « identité européenne » leur paraissant artificielle au regard de la spécificité et du nécessaire respect de leurs appartenances linguistiques, historiques et mémorielles ?

G. V : La révolution européenne, réunissant dans la paix, la justice et la liberté le continent le plus belligérant du deuxième millénaire de l'ère chrétienne, se déroule pas à pas. Ce que l'Union européenne a réussi en termes de rapprochements en un demi-siècle est quand même remarquable ! Les résultats des référendums de 2005 sur le projet de Constitution européenne, en France et aux Pays-Bas, c'est vrai, m'ont déçu. Mais, par la suite, le traité de

² Il s'agit de l'ensemble des droits et des obligations communs à tous ses États-membres.

Lisbonne a sauvé l'essentiel de la construction européenne. Grâce à ce traité, signé en 2007, ratifié en 2009, les institutions européennes – la Commission, le Conseil, le Parlement – ont trouvé chacune un nouvel élan, conduisant à un pouvoir fédéral plus clair et plus performant qu'auparavant.

L'idée d'une « identité européenne » ne m'en préoccupe pas moins. Je ne doute pas que les Européens partagent des valeurs et des institutions qui nous unissent et qui nous sont chères. Ces valeurs et ces institutions témoignent selon moi non pas de l'existence d'une « culture européenne » mais bien de celle d'une *civilisation*. Une civilisation capable de rassembler une multitude de cultures, de religions et d'idéologies. Une civilisation qui garantit par la loi, égale pour tous, les droits et les libertés de tous – ce que les cultures en tant que telles ne sauraient faire, dans la mesure où les coutumes et les traditions sont d'une grande diversité.

Par ailleurs le concept d'identité est d'ordre personnel, et non pas collectif. L'identité de chaque individu est la résultante d'une multiplicité de composantes. Oui, nous partageons une identité européenne, mais nous avons aussi, très fondamentalement, des identités très diversifiées : nationale, régionale, familiale, ethnique, religieuse ou idéologique. Cette multitude de nos identités ne nous contraint pas, tout au contraire elle nous libère en nous mettant en relation avec les autres. Elle nous situe en opposition absolue aux identités meurtrières dont parle si éloquemment l'auteur franco-libanais Amin Maalouf³.

Extraits d'une tribune de Guy Verhofstadt dans *Le Monde en plein coeur de la campagne, en France, sur l'identité nationale*

« Pour ses voisins, la France a souvent été un modèle d'inspiration et d'admiration [...]. Elle est [aujourd'hui] source d'accablement pour ses amis, qui la voient se perdre dans une polémique stérile sur l'identité nationale [...]. L'opportunité politique de ce débat, sa conduite hésitante et ses finalités floues donnent en effet l'impression désastreuse que la France a peur d'elle-même ».

L'ancien Premier ministre fustige un débat qui « a remis les thématiques d'extrême droite au premier plan ». Il estime que les discussions « de sous-préfecture » organisées par le gouvernement et le site internet du ministère de l'Immigration et de l'identité nationale sont devenues « un défouloir au remugle vichyste ».

Le Monde daté du 12 février 2010

Nos identités – et non pas notre identité – sont ainsi au cœur du projet européen. Elles témoignent de l'universalisme européen, sans ignorer pour autant qu'il existe d'autres formes d'universalisme que la nôtre. Ajoutons que les identités européennes ne sont point « nouvelles ». Forgées par les Grecs, les Romains, les Celtes, les Germains, l'inspiration juive et les églises chrétiennes, etc. elles précédaient de loin nos appartenances linguistiques et culturelles et nos nations actuelles. La mémoire du miracle grec, un demi-millénaire avant notre ère, nous est plus proche que nos mémoires nationales, la mémoire de l'empire romain est tout aussi actuelle que nos mémoires linguistiques...

D. : *La gestion de la diversité culturelle (au sens le plus large du terme), que ce soit à l'échelle des États ou à celle de l'Union, nous semble être*

³ *Les Identités meurtrières*, Le Livre de poche, Paris 2001, (Grasset & Fasquelle, 1998).

l'une des plus difficiles mais aussi des plus importantes qui soient. Conscients du caractère prioritaire de la lutte contre les inégalités socio-économiques, nous ne le sommes pas moins du fait que « l'homme ne vit pas que pain » et nous sommes inquiets de voir que les questions d'appartenance ne sont la plupart du temps abordées par les partis démocratiques qu'au travers de leur rejet (certes légitime mais insuffisant !) des thèses de l'extrême-droite (La France est aujourd'hui exactement dans cette situation). N'est-il pas temps de faire entendre une autre voix, plus constructive ? Laquelle ?

G. V : Cette question est au cœur d'un projet humaniste et libéral. On parle sur terre au moins cinq mille langues différentes, porteuses de traditions ethniques, régionales et culturelles les plus diverses. Néanmoins le monde ne reconnaît que cent quatre-vingt-douze États indépendants. Chaque État héberge donc – sans en souffrir ! – une multitude de langues et aussi de coutumes différentes. De fait, un État *est* par nature multiculturel et multireligieux. Un État de droit laisse à ses citoyens la liberté de leur identité culturelle ou religieuse, sa fonction n'est pas de prescrire leur identité mais bien de leur garantir liberté, égalité et fraternité. La gestion étatique de la diversité culturelle ressortit ainsi des droits et des libertés fondamentales de tout être humain ; elle doit être guidée par des principes de prudence et de tolérance. Il nous faut des législateurs sages, des magistrats compétents et des gouvernements courageux, prenant leur inspiration dans les valeurs clefs de notre civilisation. Une civilisation

humaniste, à vocation universelle et durable, qui nous rapproche, quelles que soient nos racines ethniques ou linguistiques. Mais l'État de droit et l'exercice des libertés qu'il se doit de protéger ne sont jamais garantis : la civilisation est l'œuvre de notre esprit transformateur, elle n'est pas celle de notre nature, qui, elle, est immuable.

D. : *Le professeur émérite Albert Bastenier de l'Université catholique de Louvain défendait, dans le dernier numéro de notre revue⁴, la thèse selon laquelle accepter et affronter les tensions identitaires dans l'espace public aux fins de les dépasser, plutôt que de les minimiser, pouvait être un puissant facteur de cohésion sociale. Partagez-vous ce point de vue, et si oui comment le mettre en œuvre ?*

G. V : Les tensions identitaires de notre époque me semblent fortement influencées par les grands changements démographiques, économiques et sociaux que nous vivons. Prenons par exemple l'urbanisation. Il y a cent ans, la population urbaine ne comprenait que dix pour cent des êtres humains. De nos jours, cette proportion est de cinquante pour cent et sans doute atteindra-t-elle de l'ordre soixante-dix pour cent dans un délai de quelque décennies. La structure d'âge de l'humanité subit des bouleversements de même ampleur. L'espérance de vie a presque partout doublé au *xx*^e siècle, le vieillissement marqué des sociétés occidentales est contrebalancé par la jeunesse de maintes sociétés non européennes.

Un deuxième volet, aussi important que les changements

⁴ *Diasporiques* n°12, décembre 2010, p. 42-47.

démographiques, touche nos tissus économiques et sociaux, constamment bouleversés voire déchirés par les grandes évolutions industrielles ou énergétiques et les innovations technologiques. La globalisation économique et financière, en l'absence d'une globalisation politique, est de l'ordre du miracle certes pour les uns mais de la monstruosité pour les autres. Les plus vulnérables de nos concitoyens – les chômeurs, les sans-emplois, ceux qui sont trop vieux ou trop jeunes pour le marché du travail – sont les premières victimes de ces bouleversements. Et ceci accentue l'exode rural dans les pays les plus pauvres et incite les habitants les plus démunis à chercher asile dans les pays plus aisés.

Affecter de minimiser le poids des tensions identitaires qui résultent de ces changements, ou qui se nourrissent d'eux, non seulement ne sert à rien mais est au contraire un facteur aggravant de la situation. Croire cependant que l'on pourrait affronter ces tensions en les isolant de leur contexte démographique, économique ou social serait un leurre. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté, la faim, le chômage et l'insécurité sociale sont prioritaires. D'un point de vue libéral j'affirme qu'un homme ne peut être vraiment libre aussi longtemps que sa liberté est payée par le travail forcé d'esclaves.

D. : *Comment situer aujourd'hui l'Europe dans le contexte culturel mondial ? Que penser du rôle possible de la Convention de l'UNESCO de 1975 sur la protection et la promotion de la diversité culturelle ? Nos compatriotes sont par ailleurs très attachés à la Déclaration universelle*



PHOTO JEAN-FRANÇOIS LEVY

des droits de l'Homme mais on ne peut oublier qu'elle été promulguée il y a plus d'une demi-siècle et par quelques dizaines d'États seulement. N'est-il pas temps d'essayer de débattre de son contenu avec les autres pays que les pays signataires, et cela sans tenter de la leur imposer de prime abord comme si son seul titre lui conférerait une universalité absolue ?

G. V. : Je dirai tout d'abord que l'Europe me semble être aujourd'hui un havre de paix et de liberté unique au

Le Parlement européen à Bruxelles



© ADLI

« La diversité des cultures est un élément clef de notre civilisation ».

monde Il faut notamment souligner qu'en matière de droits de l'Homme, elle a créé des institutions – la Cour et la Commission européennes des droits de l'Homme – particulièrement performantes. À l'inverse de tant d'autres « empires », notre continent est le berceau non seulement de la diversité culturelle – une diversité presque congénitale chez nous – mais également de la célébration et de la promotion de cette diversité. Après s'être violemment affrontées – et parfois hélas jusqu'à une époque très récente – nos cultures ont désormais cessé de se battre, voire de s'entretuer. Leur diversité est reconnue et défendue par nos constitutions et nos conventions, nos institutions et nos législations, elle est un élément clef de notre civilisation. Toutes ces cultures méritent notre plus grande

attention mais tout particulièrement celles qui, d'origine non-européenne, sont présentes parmi nous.

En même temps l'Europe est le continent ayant le maximum de contacts – économiques, sociaux, commerciaux, financiers, scientifiques, technologiques – avec les nations non européennes. Nos relations avec ces dernières n'ont certes pas toujours été impeccables ni même honorables. L'époque impérialiste a été en quelque sorte couronnée il y a un siècle par la quasi-domination oppressive des trois quarts du monde par quelques nations européennes. Cette époque est certes révolue, du fait de la victoire des forces anticolonialistes, qui ont notamment pris appui sur les contradictions intra-européennes (comment un peuple libre peut-il en asservir un autre ?).

Nous ne pouvons ni ne devons cependant faire abstraction de cette période sombre de notre histoire au cours de laquelle les cultures non européennes ont été combattues avec violence par un colonisateur qui ne reconnaissait que sa propre culture.

S'agissant spécifiquement de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, vous avez raison de rappeler qu'elle ne fut d'abord signée que par les quelques dizaines de nations européennes et américaines alors représentées à l'ONU. Mais 1948, œuvre des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, ne fut qu'un début. Depuis lors cette déclaration a été prolongée et étendue par des dizaines de conventions relatives aux droits de l'Homme, signées et ratifiées par presque tous les États-membres actuels des Nations Unies.

Un dernier mot. Ce qu'on appelle habituellement « nature » est fini et limité. Les cultures, elles, n'ont pas de semblables bornes. Elles se nourrissent de leurs traditions mais, en même temps, elles se transforment et se renouvellent en permanence, tout en transformant leur environnement et leurs prestations. La nature est une esclave, l'esclave de lois immuables : la culture est l'œuvre de l'Homme libre. Aucune prestation ne lui est impossible. Tout comme l'art, l'œuvre culturelle est l'expression par excellence de la créativité humaine – une créativité chaque jour renouvelée. ☉